



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie- 42 260 BUSSY- ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

Publié le

ID : 042-214200305-20250811-A20250801-AR

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE MUNICIPAL N°A 2025-08-01
PORTANT POUR L'ANNULATION D'UN FEU D'ARTIFICE

Le Maire de Bussy-Albieux,

Vu code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,

Vu l'arrêté municipal A2025-07-03 du 29 Juillet 2025,

Considérant la nécessité de préserver la sécurité publique et de prévenir tout risque d'incendie,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le feu d'artifice prévu le 15 Août 2025 est annulé en raison du risque élevé d'incendie lié à la sécheresse.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune et transmis à :

- Madame Chantal DAVAL, Présidente du Comité des Fêtes, organisatrice du tir,
- Monsieur Steve RICO (chef de tir, artificier qualifié),
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Saint-Germain-Laval,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Boën,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à Bussy-Albieux,
Le 11 Août 2025

Le Maire,
Serge DERORY

Affichage fait le1.1 AOUT 2025.....numériquement

